

INAUGURATION

Travaux d'aménagement
du Centre-Bourg (2019-2023)
Rénovation de l'église
St-Pierre-et-St-Paul (2020-2023)

18 NOVEMBRE 2023



CHAVAGNES
EN PAILERS



Extraits du discours de M. le Maire

Cette double inauguration est une étape importante s'agissant de travaux qui concernent l'organisation des espaces, notamment les voiries et cheminements, mais surtout l'église qui, au côté d'un patrimoine religieux remarquable, confère à Chavagnes sa propre identité et son atmosphère particulière.

Les centres-bourgs jouent un rôle essentiel pour la cohésion de nos territoires ruraux. Ils sont au service de toute la population communale. La crise sanitaire et les confinements ont révélé l'importance pour la population de disposer de services et de commerces de proximité

On y retrouve la mairie, la maison commune, le service postal, les services, les commerces, les écoles, les services médicaux, la bibliothèque, etc... C'est un lieu où les événements culturels, les activités associatives sont propices à la rencontre des autres, aux échanges et au partage.

Alors oui nous avons souhaité en prendre soin.

Les travaux engagés s'expliquent par une vision à plus long terme ayant pour objet d'impulser une nouvelle dynamique des fonctionnalités du centre-bourg, un projet porté depuis plusieurs années par les équipes municipales successives.

Les derniers aménagements urbains dataient de 1993. L'évolution démographique de la commune, l'augmentation de la circulation routière rendait nécessaire la réorganisation de l'aménagement du centre bourg pour permettre son développement et faciliter son accessibilité.

Les réflexions de l'époque ont rapidement mis en évidence qu'envisager une déviation complète Nord Sud du centre bourg n'était pas réalisable compte tenu, d'une part, d'un trafic faible en nombre de véhicules/jours (et un trafic essentiellement local), et d'autre part, des contraintes financières à supporter (une rivière à franchir par un ouvrage) et des contraintes environnementales et agricoles à observer. Ce projet ne pourrait être qualifié d'intérêt général.

Cela a nécessité de définir une nouvelle dynamique des modes de déplacements urbains, au bénéfice des habitants du centre bourg, des commerces et services et à leurs usagers ponctuels ou réguliers, tout en tenant compte du fait que le bourg est traversé par des voiries départementales, mais pour tous types de véhicules (poids-lourds, engins agricoles, transport scolaire...).

La réflexion globale sur les déplacements dans le bourg de la commune est engagée en 2015, un groupe d'une petite centaine d'habitants et d'élus se constitue pour bâtir le projet.

La 1^{ère} étape a consisté à partager un diagnostic qui a mis en évidence :

- peu de trafic routier, peu de transit Poids-lourds mais une traversée difficile sur les axes Rue du Calvaire et Rue de Gaulle,
- un effet de coupure entre l'espace des Arcades et le Centre bourg,
- une offre de stationnement satisfaisante,
- un développement urbain plutôt à l'Ouest de la commune.

La 2^{ème} étape a permis de définir les enjeux au nombre de 4 :

- Apaiser la circulation routière en Centre-Bourg.
- Améliorer le confort d'usage pour les piétons et les vélos.
- Assurer la continuité entre les deux polarités commerciales du Centre-bourg
- Préserver l'offre de stationnement.

Au final, **5 cibles prioritaires ont été identifiées** :

- Création d'une zone apaisée en Centre Bourg et dans le secteur des écoles (zone 30 avec l'instauration de priorités à droite)
- Passer d'un carrefour routier à une véritable place devant l'église par la création d'un parvis.
- Création d'un espace unifié à l'arrière de la Mairie entre la Place de l'Eglise et les Arcades
- Mise en sécurité des sorties Place des Arcades, Rue des écoles et Rue du 8 Mai.
- Mise en place de stationnement courte durée en journée pour favoriser la rotation devant les commerces, partagé avec le stationnement résidentiel pour la nuit.

En 2021 l'opportunité portée par la communauté de communes de candidater et d'être retenu avec la commune de St fulgent au programme « Petites Villes de Demain » a permis d'amplifier notre ambition de redynamisation mais cette fois partagée avec une vision intercommunale et donc d'afficher une volonté de cohérence territoriale.

Ce projet « Direction cœur de bourg » porte l'ambition politique et stratégique de la commune.

C'est la volonté de travailler au confortement de Chavagnes-en-Paillers comme pôle structurant du territoire en assurant une diversité et une densité des fonctions urbaines qui participent à l'attractivité et la dynamique du centre-bourg.

Avec quels objectifs?

- Renforcer les fonctions territoriales de Chavagnes, notamment pour les services, auprès des communes voisines
- Répondre aux besoins en matière de logements pour les familles,
- Maintenir et requalifier le patrimoine bâti en cœur de bourg,
- Prendre en compte à l'intérieur de l'enveloppe urbaine les enjeux environnementaux et l'adaptation au réchauffement climatique, par la renaturation des espaces
- **Tout simplement donner envie d'habiter en cœur de bourg en alliant cadre naturel et bâti de qualité**

Pour l'habitat :

- Réaliser des opérations d'aménagement d'ensemble favorisant les programmes de qualité environnementale alliant mixité économique, sociale et générationnelle
- Réinvestir les potentiels délaissés du centre-bourg.
- Accompagner le maintien à domicile à proximité des commerces et services.

Pour le commerce :

- Créer/proposer des locaux commerciaux adaptés et accessibles : 7 à l'îlot du relais, 2 à l'îlot Ceppe

Pour les services à la population :

- La création d'un pôle enfance-jeunesse au cœur du secteur des écoles ;
- Renforcer l'accès à la culture en s'appuyant notamment sur le tissu associatif local, par le développement d'un pôle culturel avec la bibliothèque en tête de pont

Pour améliorer l'accessibilité du centre-bourg et développer la mobilité décarbonée :

- Renforcer les continuités piétonnes et cyclistes
- Favoriser les solutions alternatives de mobilité notamment le covoiturage

Pour améliorer et préserver notre cadre de vie :

- Permettre la réappropriation des espaces publics du centre-bourg par la création d'espaces de rencontre, îlots de fraîcheur, jardins partagés, etc
- Préserver le cadre de vie : maintien du cadre de vie et du caractère rural –
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti et naturel.